

# CAUE Alsace



## Dossier de presse Exposition du CAUE de l'Hérault Habiter sans s'étaler

Contact :  
Tel +33 (0) 3 88 15 02 30  
Mail : [caue@caue-alsace.com](mailto:caue@caue-alsace.com)  
Site web : [www.caue-alsace.com](http://www.caue-alsace.com)



---

# Préambule, le CAUE d'Alsace

Le CAUE est une association départementale dont les missions de service public ont été définies par la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture. Le Conseil Général du Bas-Rhin a acté la création du CAUE du Bas-Rhin en 1979 celui du Haut-Rhin en 1978. Les CAUE du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné pour devenir le CAUE d'Alsace le 1er novembre 2021. Il est aujourd'hui présidé par Etienne Wolf, conseiller d'Alsace.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Alsace (CAUE) a pour mission la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il assure sur l'ensemble de la Collectivité Européenne d'Alsace, une mission de service public auprès des collectivités, des professionnels et des particuliers.

Les CAUE ont pour mission la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale et le développement de l'esprit de participation du public à travers des actions de conseil, d'information, de formation et de sensibilisation des habitants.

Cette mission à la fois technique et culturelle est assurée par des équipes pluridisciplinaires composées pour l'essentiel par des architectes urbanistes et des paysagistes.

# Habiter sans s'étaler

Exposition itinérante conçue  
et réalisée par le CAUE de l'Hérault

👁 Exposition

📅 Du 7 juin au 16 septembre 2022

🕒 Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00

📍 CAUE d'Alsace - antenne de Strasbourg  
5 rue Hannong 6700 Strasbourg

## L'exposition

L'actualité interroge sur le poids des déplacements dans le budget des ménages, mais aussi sur les effets de l'étalement urbain. L'exposition « Habiter sans s'étaler », élaborée par le CAUE de l'Hérault, nous éclaire sur la nécessité de politiques urbaines volontaristes et éclairés et d'un débat avec les habitants.

Du territoire à la maison, en passant par le quartier et la parcelle, cette exposition se saisit des enjeux auxquels nous sommes tous confrontés pour nous interroger sur nos choix d'habiter et de construire ou réaménager quartiers, villages et villes.

Il est temps, aujourd'hui, à la lumière de l'analyse de l'urbanisation de ces dernières décennies et de ses dysfonctionnements, de se donner les moyens de raisonner le développement urbain dans ses composantes spatiale, sociale, culturelle, économique et environnementale.

À ce titre, cette exposition est un support de débat, une introduction à ces sujets complexes et incontournables pour répondre aux enjeux urbains de notre époque.

L'étalement urbain est le produit de près de cinq décennies d'un urbanisme de zonage qui a privilégié la réglementation au détriment du projet urbain. Ce mode de développement a banalisé nos paysages et stigmatisé les extensions de nos villes et villages en prenant la forme de zones pavillonnaires, zones commerciales, zones d'activités en milieu périurbain ou une urbanisation diffuse, en milieu rural.

Aujourd'hui, cet « héritage » pose question : le périurbain, mais aussi les périphéries de villages encore ruraux peuvent-ils évoluer qualitativement pour répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux de notre époque ainsi qu'aux aspirations des habitants ? Comment urbaniser aujourd'hui ?

Le CAUE de l'Hérault, comme le CAUE d'Alsace et la plupart des CAUE, s'engage quotidiennement auprès des communes pour encourager la mise en œuvre de politiques volontaristes, soucieuses d'intégrer l'adaptation au changement climatique et la qualité du cadre de vie dans toutes ses composantes. Celles-ci ne peuvent se faire sans en débattre avec les habitants.

Cette exposition, qui leur est destinée, est la synthèse de trois « carnets » de sensibilisation (consultables au centre de documentation du CAUE d'Alsace, antenne de Strasbourg) diffusés amplement auprès des élus et des professionnels de l'aménagement. Elle est organisée en 6 séquences qui proposent une introduction aux notions suivantes :

- l'étalement urbain, constats, conséquences et enjeux,
- les formes urbaines, vernaculaires, contemporaines et lotissements,
- les échelles du territoire au quartier et projets qui s'y rattachent,
- la composition avec l'espace public, l'eau et le végétal, les limites privées-publiques, l'habitat, de la parcelle à la maison,
- quelques projets « à suivre », réalisés ou en cours de réalisation qui répondent aux enjeux urbains actuels, en guise de conclusion.

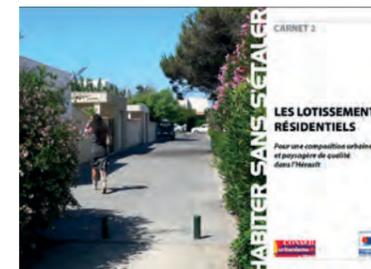
## Pour compléter l'exposition

Pour approfondir le sujet de l'étalement urbain, le CAUE de l'Hérault a produit trois carnets à consulter dans notre centre de documentation de Strasbourg.



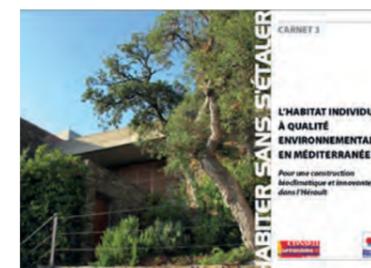
### Carnet 1 : L'habitat individuel autrement

Pour une maîtrise du développement urbain dans l'Hérault.



### Carnet 2 : Les lotissements résidentiels

Pour une composition urbaine et paysagère de qualité dans l'Hérault.



### Carnet 3 : L'habitat individuel à qualité environnementale en Méditerranée

Pour une construction bioclimatique et innovante dans l'Hérault

# Etalement urbain enjeux

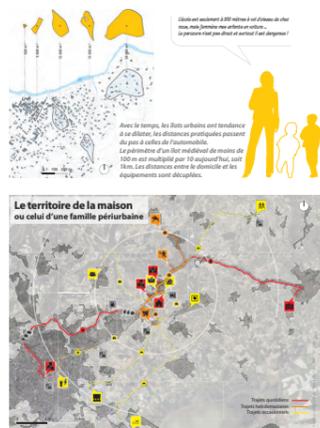
## Des impératifs

**• Définir un projet urbain**  
 • Maîtriser le développement, préserver les espaces agricoles et naturels et construire de véritables quartiers vivants, organisés autour de vrais espaces publics...  
 • Promouvoir un habitat moins consommateur de foncier.

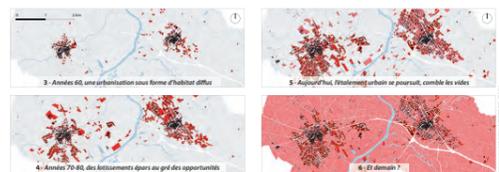
**• Construire plus de logements financièrement accessibles** pour répondre aux besoins croissants.  
 • Fier leur répartition aux bonnes échelles territoriales, en fonction des mobilités les mieux organisées.  
 • Adapter l'habitat existant aux exigences environnementales.

**• Diversifier l'offre de logements** pour répondre à la diversité des besoins et permettre des **parcours résidentiels** adaptés aux différentes situations.

**• Gérer les mobilités aux différentes échelles en développant les maillages.** Les cheminements piétons, les pistes cyclables et en privilégiant la continuité, la sécurité et la qualité de ces différents espaces.  
 • Optimiser les transports en commun.  
 • Encourager les dispositifs de co-voiturage.

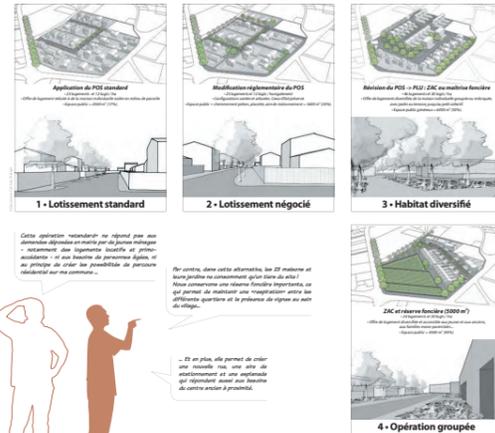


## Archétype d'un développement urbain (suite)



# Formes urbaines lotissements

## Variations sur un terrain de 1,2 ha



# Fiche technique

Cette exposition itinérante a été conçue et réalisée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault et la DRAC Occitanie - 2013 et 2018

Elle est constituée de :

- 20 panneaux en toile de bâche plastifiée d'un format vertical de 85 cm x 200 cm, sous la forme de totems enrouleurs autoportants avec leur housses de transport
- Linéaire utile : 20 ml
- Transport aller/retour et assurance à la charge d'emprunteur.
- Mise à disposition gratuite auprès des collectivités, espaces culturels et des établissements scolaires sur demande écrite au CAUE de l'Hérault et sous conditions fixées par une convention de prêt.



# Habiter sa maison



## Principes bioclimatiques méditerranéens...

Au Nord, «les espaces de services et de travail apprécient une lumière diffuse. Au Sud, «les espaces de vie» ont la priorité. A l'Est, les chambres bénéficient d'une ambiance thermique tempérée. A l'Ouest, la surchauffe d'été est garantie. L'orientation est minimale, l'ouest, et des vents violents peuvent y souffler toute l'année. L'orientation est minimale, l'ouest, et des vents violents peuvent y souffler toute l'année.

## ... parfois à négocier

Cette organisation des espaces, conditionnée par la recherche du confort thermique optimal, peut être contraincte par des contraintes liées aux caractéristiques d'un site, à sa topographie, à la logique des accès, à l'opportunité d'une vue ou encore par des impératifs liés à la composition urbaine du secteur... Il conviendra alors de rechercher les dispositions les plus favorables sur le plan bioclimatique, tout en gérant ces contraintes. Protections solaires fixes ou modulables, espaces intermédiaires - telles qu'une serre méditerranéenne ou une terrasse protégée - et plantations - échantillons judicieusement implantés, contribuent au confort de l'habitat. Enfin, en ce qui concerne la qualité de l'isolation, de la ventilation, le choix de matériaux sains... La toiture est la paroi la plus exposée aux variations thermiques. Son isolation, nécessaire en hiver, est indispensable en été !

## La relation «dedans/dehors»



# Composer avec l'espace public

## Un nom pour chacun

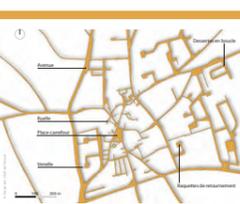
L'espace public matérialise le cadre de nos déplacements et la place de la nature dans la cité. Il se nomme **avenue, boulevard, rue, rue, chemin, sentier, venelle, passage, chicane, mais aussi cour, mail, esplanade, place, place, place, ou encore parc, jardin, promenade, square...**

En résumé, ce sont les lieux de la vie collective qui forment un «maillage hiérarchisé». Les nommer signifie qu'ils ont un statut, des qualités et des dimensions propres. Cela permet d'éviter les termes flous «d'espaces libres» ou «espaces verts» qui servent trop souvent à nommer des espaces résiduels !

**Un rôle culturel et symbolique**  
 Les espaces publics sont chargés d'une histoire. Fédérateurs, ils forgent l'identité d'une ville ou d'un village et constituent un patrimoine à part entière.

**Pour tous**  
 Ils se doivent d'être adaptés et accessibles à tous les publics, polyvalents ou spécialisés selon leurs fonctions.

**Fonctionnels et techniques**  
 Ils doivent être dotés des différents équipements et réseaux nécessaires...



## Un «maillage» hiérarchisé

Composé de **tracés** réguliers et vernaculaires, le «maillage» constitue le lien entre quartiers, équipements et logements. Il s'est appauvri durant ces dernières décennies, avec la prolifération de voies en cul-de-sac.

Aujourd'hui, les collectivités cherchent à l'enrichir, en créant des raccourcis, en établissant des continuités dans les parcours, afin de favoriser la **marche à pied et le vélo**.

Ces orientations s'inscrivent tout autant à l'échelle de larges territoires qu'à celle d'un village ou d'un quartier. Les documents de planification, du SCOT au PLU, doivent les relayer.

Exemples de panneaux présents dans l'exposition.

<sup>67+68</sup>  
**c | a.u.e**  
Alsace  
conseil d'architecture,  
d'urbanisme  
et de l'environnement

Contact :  
Tel +33 (0) 3 88 15 02 30  
Mail : [caue@caue-alsace.com](mailto:caue@caue-alsace.com)  
Site web : [www.caue-alsace.com](http://www.caue-alsace.com)

